

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2493>



Elections au Conseil d'Ecole de l'IUFM de Bourgogne

IUFM : la FSU se bat pour exiger une formation de qualité

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) - Archives IUFM -
Conseil d'Ecole de l'IUFM (2008-2012) -



Date de mise en ligne : mercredi 26 mars 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

<!DOCTYPE HTML PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.0 Transitional//EN">

L'Education nationale est au cœur des attaques du gouvernement :<o:p></o:p>

<st1:PersonName w:st="on" ProductID="la Formation">**la Formation**</st1:PersonName> **des Maîtres n'y échappe pas !**<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

? Suppression massive des postes aux concours, réduction sans précédent des recrutements d'enseignants ;

? Utilisation des stagiaires IUFM comme moyens d'enseignement, au mépris des conditions d'encadrement sur le terrain et de préparation: stages filés (1er degré), horaire augmenté du stage en responsabilité (2nd degré) ;

? Remise en cause du caractère national des formations et des modalités de certification ;

? Tentatives de remise en cause du recrutement par concours ;

? Dégradation de la formation des maîtres si elle se réduit à l'objectif de transmission du socle commun ;

? Dénigrement systématique du système éducatif, de « ses performances » et des enseignants.

<o:p> </o:p>

<st1:PersonName w:st="on" ProductID="la FSU">**La FSU**</st1:PersonName> **se bat pour exiger une formation de qualité**<o:p></o:p>

qui réponde au défi de la réussite de tous les élèves<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

Ø <st1:PersonName w:st="on" ProductID="la FSU">**La FSU**</st1:PersonName> **refuse cette vision appauvrie de la formation et des métiers qui transforme les enseignants en techniciens des apprentissages, et non plus en concepteurs.** <o:p></o:p>

Ø <st1:PersonName w:st="on" ProductID="la FSU">**La FSU**</st1:PersonName> **lutte pour permettre un**

accès démocratisé aux savoirs afin d'assurer un haut niveau de qualification pour tous les élèves et les étudiants.

Ø Alors, que notre métier traverse une forte crise identitaire et que les statuts de la Fonction publique sont menacés, la FSU réaffirme d'autres ambitions et d'autres valeurs, communes pour l'Ecole, pour la formation des maîtres et pour les élèves.

<p></p> <p>1 - Catherine DARCHE</p> <p>PE 2</p> <p>IUFM de Dijon</p> <p></p> <p>2 - Suzana SALSAS</p> <p>PLC 2 Espagnol</p> <p>Lycée de Charolles</p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p>3 - Sophie DUNAND</p> <p>PLC 2 Anglais</p> <p>Collège de Laignes</p> <p></p> <p></p> <p>4 - Céline MARTIN</p> <p>PE 2</p> <p>IUFM de Nevers</p>	<p></p> <p>5 - Camille JACQUES</p> <p>PLC 2 E.P.S.</p> <p>Collège de Recey-sur-Ource</p> <p></p> <p></p> <p>6 - Isabelle MONIN</p> <p>PLC 2 Lettres modernes</p> <p>Collège d'Is-sur-Tille</p> <p></p>
---	--	--

Mercredi 26 mars, votez pour les candidats de la FSU (SNEP, SNES, SNUEP, SNUipp)

<o:p> </o:p>

Elections des représentants des usagers <o:p></o:p>

au nouveau Conseil d'Ecole de l'IUFM, <o:p></o:p>

école intégrée à l'Université de BOURGOGNE<o:p></o:p>

<o:p></o:p>

Nos ambitions pour la formation<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

Recruter plus ! <o:p></o:p>

â–° **Rétablissement d'un pré-recrutement** sous forme d'allocations dès la 2^{ème} année de licence, **augmentation des bourses**, pour permettre aux étudiants de préparer **les concours qui doivent rester la voie de recrutement de <st1:PersonName w:st="on" ProductID="la Fonction">la Fonction</st1:PersonName> publique.**

â–° **Augmentation du nombre de postes aux concours** et programmation pluriannuelle des recrutements d'enseignants titulaires pour répondre à la réalité des besoins (départs en retraite, amélioration de l'encadrement) et en finir avec la précarité.

â–° **Remboursement des frais de déplacement** pour les oraux des concours. **Chaque lauréat de CONCOURS doit pouvoir obtenir un report de stage** s'il souhaite poursuivre des études.

â–° **Les concours 2nd degré doivent rester nationaux** et ouverts à tous les étudiants. Dans chaque discipline, une liste complémentaire doit permettre de combler les éventuels désistements ou double admissions.

â–° **Les mentions complémentaires doivent être définitivement abandonnées aux CAPES.**<o:p></o:p>

<o:p></o:p>

ÉvaluER AUTREMENT ! <o:p></o:p>

â–° **Des critères d'évaluation clairement définis** et connus de tous dès la rentrée.

â–° Une évaluation formative et objective: le stagiaire doit être validé sur la globalité de son année, dans le cadre de l'exercice de ses pratiques et de sa réflexion professionnelles, sans passer par le filtre des 10 compétences.

<o:p> </o:p>

FORMER MIEUX ! <o:p></o:p>

â–° Pour tous les stagiaires : paiement intégral et régulier, prime d'installation et aide au logement, assurés dès la rentrée. Des indemnités compensant les frais réellement engagés, versées mensuellement par l'IUFM.<o:p></o:p>

â–° Pour une formation professionnelle de qualité : la formation des maîtres doit être une formation d'adultes, réellement réflexive et mettant en cohérence formation disciplinaire, didactique et professionnelle.

â–° Libérer du temps pour les recherches personnelles. Plus on libère du temps, moins il y a d'heures encadrées.

â–° Premier degré : un bilan sur le stage filé pour élaborer un réel cahier des charges intégrant la progressivité de la formation. Pour les « recrutés » sur les listes complémentaires, une formation préalable à l'exercice de leur métier.

â–° Second degré : respect des textes interdisant l'affectation des stagiaires sur postes difficiles ; affectation sur une des classes du tuteur et non pas comme moyens d'enseignement ; diminution du volume horaire hebdomadaire du stage (retour à 4/6 h) ; maintien d'une formation différenciée PLP / CAPET / CAPES.

<o:p> </o:p>

RÉussir son entrée dans le métier !<o:p></o:p>

â–° Après la titularisation, un accompagnement d'entrée dans le métier correspondant à une décharge de service égale à un mi-temps, permettant la poursuite d'une véritable formation théorique adaptée et choisie.

â–° Retour à un mouvement national pour les mutations, garantissant la possibilité pour tous, dans le second degré, d'être affectés, dès la sortie de l'IUFM, sur un poste fixe, sur l'ensemble du territoire.

<o:p> </o:p>

Mercredi 26 mars, VOTEZ pour les candidats de <st1:PersonName w:st="on" ProductID="la FSU">la FSU</st1:PersonName> <o:p></o:p>

(SNEP, SNES, SNUEP, SNUipp)<o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

2 procurations de vote sont autorisées par électeur. On peut voter dans n'importe quel centre IUFM. <o:p></o:p>

Compléments et matériel électoral sur le site du SNES Dijon : <http://www.dijon.snes.edu/><o:p></o:p>